

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE**

Nom du produit :	<b>Silencer® 120 EC (LPA n° 29052)</b>
Nom chimique de la matière active :	Lambda-cyhalothrine : [1 $\alpha$ (S*),3 $\alpha$ (Z)]-( $\pm$ )-cyano-(3-phenoxyphenyl)methyl-3-(2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propenyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate
Fabricant :	ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd 302-179 McDermot Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0S1 Téléphone : 1-204-396-1640 Téléphone : 1-800-535-5053
Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :	Téléphone : 1-877-250-9291
Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prosar :	

**2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

NOM COURANT	%	PEL DE L'OSHA	TLV DE L'ACGIH	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Lambda-cyhalothrine (n° CAS 91465-08-6)	12,7	ND	ND	SO
Solvant aromatique (n° CAS 64742-94-5)	78,9	ND	ND	SO
Contient du naphthalène (n° CAS 91-20-3)	7,89	50 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	52 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	NTP – 2** CIRC – 2B***

ND = Non déterminé

SO = Sans objet

\*\* Les substances sont raisonnablement prévues comme cancérogènes.

\*\*\* L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

**3. IDENTIFICATION DES RISQUES****PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

Apparence : Liquide limpide jaune clair

Odeur : Aromatique des solvants

**SOMMAIRE D'URGENCE**

Danger. IRRITANT POUR LES YEUX. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit verrouillé et à l'écart de la nourriture.

Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. SILENCER 120 EC est un irritant grave pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau. Si les mains sont contaminées, les laver avec de l'eau et du savon avant de toucher d'autres parties du corps. Durant l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes résistant aux produits chimiques. Porter également des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection étanches et un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Éviter de se toucher le visage avec des gants ou des vêtements contaminés. Laver les gants avant de les enlever. Laver l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

**SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION AIGUË**

Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Nocif en cas d'ingestion. Possibilité de réactions allergiques cutanées. L'exposition à des niveaux élevés de vapeurs peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, des engourdissements, des nausées, de l'incoordination ou d'autres effets sur le système nerveux central. L'exposition de la peau peut également occasionner une sensation que l'on décrit comme un fourmillement, une

démangeaison, un brûlement ou une sensation de picotement. Les effets peuvent se manifester immédiatement et jusqu'à 4 heures après l'exposition, et peuvent durer entre deux et trente heures, sans occasionner de dommages. Laver les régions atteintes une fois avec de l'eau et du savon. On peut appliquer une crème à base d'huile pour soulager les sensations cutanées.

#### **PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX**

Le produit peut se décomposer à des températures élevées et former des gaz toxiques.

### **4. PREMIERS SOINS**

#### **PREMIERS SOINS**

**INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Ce produit peut irriter la peau et les yeux; traiter selon les symptômes. En cas d'exposition cutanée (visage ou autre région sensible), certaines personnes peuvent ressentir des picotements ou des engourdissements. Il s'agit d'un effet passager qui n'endommage pas la peau.

### **5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**POINT D'ÉCLAIR** : 62 °C (144 °F)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ**

LII : Sans objet

LSI : Sans objet

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION** : Non disponible

**MOYENS D'EXTINCTION** : Agent chimique sec, mousse ou CO<sub>2</sub>.

#### **RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE, D'EXPLOSION OU DE RÉACTIVITÉ**

Durant un incendie, la décomposition thermique ou la combustion peut produire des gaz irritants et possiblement toxiques.

#### **PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX**

Le produit peut se décomposer à des températures élevées et former des gaz toxiques.

#### **TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome. Évacuer tout personnel non essentiel pour empêcher les personnes d'être exposées au feu, à la fumée, aux brumes ou aux produits de combustion. Interdire l'utilisation des bâtiments, des lieux et de l'équipement contaminés tant qu'ils n'ont pas été décontaminés. Le ruissellement des eaux risque d'endommager l'environnement.

## 6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT/FUITE :** Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. Si le contenant est non étanche, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. S'adresser à Makhteshim Agan of North America Inc. au 1-800-535-5053 pour en savoir plus.

**En cas de déversement ou de fuite :** Contenir le liquide par endiguement ou au moyen d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chats). Absorber le produit déversé au moyen de la matière inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

**Sur les surfaces dures :** Répandre du détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau; frotter à l'aide d'une brosse à récurage. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber à l'aide d'une matière inerte et déposer à la pelle dans le contenant à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris la brosse, conformément aux exigences provinciales.

**Sur le sol :** Enlever 15 cm de terre de la surface des lieux du déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**MANIPULATION :** Empêcher de manger, boire, fumer et appliquer des cosmétiques dans les endroits où l'on risque d'être exposé à la matière. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais et bien aéré loin des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Entreposer à une température supérieure à 0 °C. L'entreposage à une température inférieure à 0 °C ne diminuera pas l'efficacité de l'insecticide concentré émulsionnable SILENCER 120 EC. Cependant, bien agiter avant l'emploi le cas échéant.

## 8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT.**

**Ingestion :** Empêcher de manger, boire, fumer et appliquer des cosmétiques dans les endroits où l'on risque d'être exposé à la matière. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

**Contact avec les yeux :** Lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux, porter des lunettes contre les projections liquides.

**Contact avec la peau :** Lorsqu'il y a un risque probable de contact avec la peau, porter des gants résistant aux produits chimiques (p. ex., en nitrile ou en butyle), une combinaison, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Pour l'exposition à la frondaison, porter un casque protecteur résistant aux produits chimiques. Des mesures rigoureuses d'entretien ménager sont nécessaires pour empêcher de diffuser la matière à partir des surfaces de travail contaminées à des surfaces non contaminées (p. ex., rampes, portes). Le contact non protégé avec la matière ainsi diffusée peut occasionner des paresthésies (voir la section 11 – Renseignements toxicologiques).

**Inhalation :** Un appareil de protection respiratoire anti-vapeurs/matières particulaires organiques peut s'avérer nécessaire jusqu'à ce que des mesures d'ingénierie efficaces soient installées en vue de se conformer aux limites d'exposition en milieu de travail. Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH avec cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques ou avec cartouche munie d'un pré-filtre R, P ou HE. Porter un appareil respiratoire autonome en cas d'urgences impliquant un déversement, lorsque les niveaux

d'exposition sont inconnus ou dans toute circonstance où des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré offrent une protection inadéquate.

**LES OPÉRATEURS ANTIPARASITAIRES ET AUTRES PRÉPOSÉS À LA MANUTENTION DOIVENT PORTER :**

- Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- Des gants résistant aux produits chimiques, p. ex., avec doublure protectrice, en caoutchouc de nitrile, en néoprène ou en Viton  $\geq$  14 mils
- Des chaussettes et des chaussures
- Des lunettes protectrices

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

**RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR**

**L'utilisateur doit :**

- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**DIRECTIVES D'EXPOSITION :** Se reporter à la section 2.

**CONTRÔLES TECHNIQUES :** Se reporter à l'étiquette du produit.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**APPARENCE :** Liquide limpide jaune clair

**ODEUR :** Aromatique des solvants

**POINT D'ÉCLAIR :** 62 °C (144 °F)

**pH :** 6,5 à 7,5

**DENSITÉ :** 0,925 à 0,935 kg/L

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU (LAMBDA-CYHALOTHRINE TECHNIQUE) :** 0,004 mg/L

**TENSION DE VAPEUR (LAMBDA-CYHALOTHRINE TECHNIQUE) :**  $1,5 \times 10^{-9}$  mmHg à 68 °F (20 °C)

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**STABILITÉ :** Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

**MATIÈRES À ÉVITER :** Inconnues.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** N'a pas été signalé.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Le produit peut se décomposer à des températures élevées et former des gaz toxiques.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**ÉTUDES SUR L'IRRITATION OU LA TOXICITÉ**

DL <sub>50</sub> orale aiguë (rat) :	98,11 mg/kg
DL <sub>50</sub> cutanée aiguë (rat) :	> 2 000 mg/kg
DL <sub>50</sub> inhalation aiguë (rat) :	1,83 mg/L air (4 heures)
Irritation des yeux (lapin) :	Légèrement irritant
Irritation cutanée (lapin) :	Irritant peu sévère
Sensibilisation cutanée :	Positive

**EFFETS SUR LA REPRODUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT**

Lambda-cyhalothrine technique : N'est pas une substance toxique pour le développement ni la reproduction.

**ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ CHRONIQUE ET SUBCHRONIQUE**

Lambda-cyhalothrine technique : Paresthésies réversibles (sensations cutanées anormales). Signes cliniques de neurotoxicité réversibles chez les mammifères.

**CANCÉROGÉNÉICITÉ**

Lambda-cyhalothrine technique : Aucune tumeur découlant du traitement chez les rats et les souris.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ**

Chez les humains, le contact avec la peau exposée peut entraîner des démangeaisons, des fourmillements, des brûlements ou des engourdissements temporaires, que l'on appelle paresthésie. L'effet peut découler du contact avec les éclaboussures, l'aérosol ou la vapeur chaude, ou du transfert au visage par les mains ou des gants contaminés. Habituellement, les symptômes disparaissent au bout de 24 heures. Le visage et les organes génitaux sont particulièrement sensibles à cet effet. On appelle également les paresthésies impliquant le visage « sensations faciales subjectives » ou SFS.

**TOXICITÉ DES AUTRES COMPOSANTES**

Naphtalène : L'exposition au naphtalène peut provoquer des cataractes, une atteinte hépatique, une insuffisance rénale, une insuffisance respiratoire, de l'hématurie, de l'anémie, des dommages aux globules rouges, des leucocytoses ou un coma.

**ORGANES TOUCHÉS :**

Lambda-cyhalothrine technique : Foie, système nerveux

Naphtalène : Yeux, foie, reins, voies respiratoires, sang, SNC

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ce produit est très toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau durant le remplissage ou le rinçage du pulvérisateur ni durant la pulvérisation. Ne pas appliquer dans un rayon inférieur à 15 mètres de tout plan d'eau poissonneux ou servant d'habitat à la sauvagine lorsqu'on utilise un pulvérisateur à rampe ou à moins de 80 mètres lorsqu'on utilise un pulvérisateur pneumatique.

Ce produit est très toxique pour les abeilles. Éviter de pulvériser le produit lorsque les abeilles butinent. Le produit pulvérisé doit être sec avant que les abeilles ne recommencent à butiner dans les cultures traitées.

**ÉCOTOXICITÉ AIGUË :**

(Lambda-cyhalothrine technique)

Abeilles CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> :	0,038 ug/abeille
Invertébrées (cladocère) CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> :	0,00036 ppm
Poisson (truite) CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> :	0,00024 ppm
Poisson (crapet arlequin) CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> :	0,00021 ppm
Oiseau (colin de Virginie) CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> alimentaire, 8 jour :	> 5 300 ppm
Oiseau (canard colvert) CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> alimentaire, 8 jour :	> 3 948 ppm

**ÉVOLUTION DANS L'ENVIRONNEMENT :** (Lambda-cyhalothrine technique)

Ne persiste pas dans le sol ni dans l'eau, immobile dans le sol.

**13. ÉLIMINATION**

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT : Contenant recyclable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : rincer le contenant trois fois ou le rincer sous

pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### 14. TRANSPORT

##### CLASSIFICATION PAR LE DOT (États-Unis) :

UN 3352, pyréthriinoïdes, liquide, toxique, 6.1, groupe d'emballage III

**REMARQUE** : Les emballages combinés renfermant des emballages de moins de 4 litres (1,057 gallons) peuvent être reclassés comme des biens de consommation (ORM-D). Ces emballages ne peuvent pas être expédiés par cargaison aérienne.

**REMARQUE** : La classification bien de consommation (ORM-D) s'applique aux cargaisons domestiques de surface/terrestre seulement (emballages de 4x1-gallon et de 4x1-pinte). L'expédition par voie aérienne est réglementée.

##### TRANSPORT INTERNATIONAL :

**OMI (navire)** : UN 3352, pyréthriinoïdes, liquide, toxique (lambda-cyhalothrine), 6.1, groupe d'emballage III, Polluant marin

**IATA (aérien)** : UN 3352, pyréthriinoïdes, liquide, toxique, 6.1, groupe d'emballage III

#### 15. RÉGLEMENTATION

##### RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés; la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

Liste intérieure des substances : Naphtalène CAS n° 91-20-3

##### CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet  
 Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé  
 Danger retardé (chronique) pour la santé  
 Section 313 : Naphtalène (7,89 %) CAS : 91-20-3

**PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE** : Naphtalène

**QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DU CERCLA** : Naphtalène : 100 lb (165 gallons de produit)

**CLASSIFICATION RCRA** : Sans objet

**STATUT TSCA** : Sans objet

#### 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

<b>CLASSEMENT DES DANGERS NFPA</b>		0	PEU ÉLEVÉ
<b>SANTÉ :</b>	2	1	LÉGER
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	1	2	MODÉRÉ
<b>RÉACTIVITÉ :</b>	0	3	ÉLEVÉ
		4	GRAVE

**DATE DE LA FS** : 1-23-15. Remplace les version des 1-11-12. Modifications apportées aux section 1.

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd pour en savoir davantage.